



COHERIS
Société anonyme au Capital de 2.274.230 Euros
Siège Social : 4, Rue du Port aux Vins – 92150 Suresnes
399 467 927 R.C.S Nanterre

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Cette première résolution concerne l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 et les rapports liés, le montant des charges non déductibles au titre de 2025 ainsi que le quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

Il s'agit d'approuver la distribution d'un dividende de 0,08 € par action ainsi que l'affectation du solde du Résultat 2025 bénéficiaire en report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

Cette résolution vise à l'approbation des comptes IFRS de l'exercice 2025.

QUATRIEME RESOLUTION

Il s'agit d'approuver les conclusions du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

Cette résolution concerne l'approbation des rémunérations pour l'ensemble des mandataires sociaux de la société après avoir pris connaissance du rapport de gestion.

SIXIEME RESOLUTION

Cette résolution vise à approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 au Président-Directeur Général Olivier Dellenbach après avoir pris connaissance du rapport de gestion.

SEPTIEME RESOLUTION

Cette résolution vise à approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur Général et des administrateurs en raison de leur mandat et qui sont décrits, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, dans le rapport concernant la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants établi par le Conseil d'Administration.

HUITIEME RESOLUTION

Cette résolution vise à nommer Monsieur Jacques BEHR en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six (6) années. Le mandat de Monsieur Jacques BEHR prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2031.

NEUVIEME RESOLUTION

Cette résolution vise à donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2026 pour remplir toutes formalités de droit.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration